

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019 COMPTE-RENDU

Le 29 août 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre DEGEZ, le Maire.

Date de la convocation : 21 août 2019

PRESENTS : M. Romain AUIDI, Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, M. Jean-Claude NOELL, M. Laurent POMMATAU, M. Alain RATINET.

SECRETARE DE SEANCE : M. Romain AUIDI

EXCUSES : Mme Martine MAZUIR, M. Patrick ROCHE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Dossiers urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Décisions modificatives au budget
- Nouvel adressage
- Administration générale
- Travail des commissions
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Le compte-rendu 25 juillet 2019 est approuvé.

II. Dossiers d'urbanisme :

● Déclarations Préalables :

- 1) DP n° 19 D0018 déposée par Mr Julien GIACOMETTI : 400 route de Ceyzériat pour une piscine en bois semi-enterrée de 24 m² et pour la pose d'une clôture grillagée d'une hauteur d'un mètre en limite de propriété Parcelle AA93
Dossier en cours d'instruction par le service ADS de Ca3b

● Permis de construire :

- 1) PC n°19 D004 déposé par Mr Bernard JUILLERON Impasse de l'église pour rénovation d'une grange à usage d'habitation Parcelle B0131
Dossier en cours d'instruction par le service ADS de Ca3b

I. Déclaration d'intention d'aliéner :

- 1) Une déclaration d'intention d'aliéner pour les biens sur les parcelles 1273 et 1274 : vente SEMCODA /

- 2) Une déclaration d'aliéner sur la parcelle 106 à Sénissiat pour la vente NEVORET Emmanuel / Mr BREVET et Mme OVIQUE

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour ces deux déclarations d'intention d'aliéner.

II. Décisions modificatives au budget :

➤ DM n°1 :

La trésorerie nous sollicite pour une régularisation d'imputation comptable concernant 2 immobilisations :

- a) le chapitre globalisé à utiliser est le 041 et non le 040
- b) le montant de 1100 € en matériel d'incendie est à imputer au compte 21568 et le montant de 41000 € en matériel de voirie au compte 21578

➤ DM n°2 :

Le Trésorier demande aussi le transfert de la subvention DETR (travaux cimetière) d'un montant de 1578,33 € du compte 1331 vers le compte 1341 subvention non amortissable se rapportant à un bien non amortissable.

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de régularisation de ces écritures,

Après délibérations, **le conseil municipal décide à l'unanimité de donner suite favorable et autorise Monsieur le Maire à procéder à ces régularisations**

I. Nouvel adressage :

Il reste l'impasse de la Chassière à renommer. La proposition des riverains est la suivante : Impasse de la Grande Vigne.

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Après délibérations et à l'unanimité, **le conseil municipal accepte cette proposition et décide le renommage de l'intégralité de la voie libellée :**

- « L'impasse de la Chassière » en « Impasse de la Grande Vigne »

I. Administration Générale :

1) Personnel :

➤ Secrétariat :

- Mme Célestine BOUILLOUX a demandé le 30 juillet 2019 son prolongement de disponibilité pour une année, soit jusqu'au 4 novembre 2020.
- Mme Catherine BONNAND est détachée comme Secrétaire de Mairie à partir du 1^{er} septembre 2019 pour un an. A cette issue, une proposition d'intégration définitive pourra lui être faite. Elle exercera sur un 35h réparti comme ci-dessous :

- mardi : 8h00-12h00/13h30-18h45
- mercredi : 8h00-13h00
- jeudi : 8h00-12h00/14h00-18h30
- vendredi : 8h30-12h00/13h30-18h45
- samedi : 8h30-12h00

Les horaires d'ouverture de la mairie seront identiques sauf pour les mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin à partir de 9h00.

- Mme Caroline ROBIN, secrétaire de Mairie de Ramasse est intervenue en juillet et en août avec un contrat pour « augmentation temporaire d'activité ». Elle reviendra à nouveau le mercredi 5 septembre pour former Mme Catherine BONNAND sur l'état civil et les délibérations.
- Le logiciel comptabilité/paie CERIG est un logiciel très peu présent dans les mairies environnantes. Mr le Maire a fait intervenir 2 formateurs du Centre de Gestion de l'Ain pour 4 demi-journées pour régulariser les factures. Ils interviendront de nouveau pour les paies de septembre. CERIG a transmis un devis pour 5 demi-journées de formation pour un montant de

1950 € afin de former Mme Catherine BONNAND (logiciel comptabilité-paye-emprunts-immobilisations). Après il pourrait être envisageable d'obtenir un complément d'information auprès du secrétariat de Mairie de Ceyzériat.

➤ **Visite Médicale :**

Réalisée pour Mme Sonja VION et Mr Didier MERCIER. Prévue pour Mme Dominique FORAY en septembre.

➤ **Renouvellement des contrats :**

Pour Mme Corinne DURAND et pour Mme Sabrina CALEN pour un an à compter du 1^{er} septembre 2019 dans les mêmes conditions et horaires que précédemment.

1) CA3B : Mobilité transport à la demande :

Un document explicatif a été adressé à la mairie le mercredi 28 août 2019. Il sera mis prochainement sur le site pour que chacun puisse accéder à l'information qui est également possible en mairie. A noter une erreur d'identification de l'arrêt place de l'église qui a été balisé place de la mairie. Erreur signalée auprès de Ca3b.

2) Opération « participation citoyenne » :

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 24 octobre 2019 à 18h30 à la salle de l'ancienne école avec la participation de la gendarmerie de Ceyzériat.

I. Travail des commissions :

1) Affaires scolaires et périscolaires :

Il y a eu de nouvelles inscriptions pendant l'été. 96 enfants sont répartis ainsi :

- x 30 enfants en maternelle
- x 22 enfants en CP/CE1
- x 21 enfants en CE2/CM1
- x 23 enfants en CM1/CM2

Mr Didier MERCIER a fait l'essentiel des travaux d'entretien avant la rentrée. 27 robinets poussoirs vont être à remplacer. Nous disposons d'un devis de 1200 € de l'entreprise AUBADE. L'entreprise REVERDY de Jujurieux qui a réalisé la pose a été également sollicitée.

1) Vie associative – Embellissement :

◆ **Fleurissement :**

De nombreux habitants ont fait des compliments sur le fleurissement. A noter des plants de qualité, l'ajout conséquent de terreau et un arrosage mieux suivi et participatif.

Les riverains sont sollicités pour désherber en bordure des voies au droit de leur propriété.

◆ **Illuminations du centre village pour la fin d'année :**

Mme Florence BERGER rappelle la réunion de samedi 31 août 2019 pour finaliser le choix des guirlandes. Il pourrait être envisagé que la mairie finance l'installation et l'association les guirlandes. Les propriétaires n'ayant toujours pas donné leur accord pour l'installation sur leur façade seront revus pas Mme Florence BERGER et par Monsieur le Maire le lundi 2 septembre 2019.

◆ **Forum des associations :**

Les associations ont été informées du fait que le forum se déroulerait le samedi 7 septembre 2019 au gymnase de Montagnat.

2) Travaux :

◆ **Rue de la Mairie et du Chemin de la Chassière :**

Des travaux ont eu lieu toute la semaine. Une rencontre avec les riverains s'est tenue le 29 juillet 2019. Des rencontres techniques avec Mme NEVERS et Mr DEPI (Ca3b) ont eu lieu les 22 et 26 août sur site. Un test à base de colorant a été fait pour vérifier l'écoulement des eaux de pluie. Vendredi 30 août, la qualité de la canalisation sera vérifiée à l'intersection (Impasse de la Chassière) avant que les travaux définitifs ne se terminent.

◆ **Eaux usées :**

CA3B va donner son accord pour la réalisation et la prise en charge de l'extension du collecteur des eaux usées. Les

raccordements seront à la charge des pétitionnaires. Des devis sont en cours de réalisation. Les travaux de voirie se feront seulement au printemps 2020 sur la zone restante (ouest du Chemin de la Chassière).

◆ Travaux École :

L'entreprise CURT a fini les travaux de bardage sur le plan sud et le plan ouest du préau du bas.

◆ Salle polyvalente :

De nombreuses réunions du groupe de travail ont fait avancer ce dossier. Le dossier de demande de levée d'avis défavorable émis par la commission de sécurité est fait et nécessitera la formation des occupants pour un montant d'environ 1000 € pour un groupe de 10 personnes. Supprimer le Système de Sécurité Incendie serait trop coûteux, il est maintenu et les responsables des associations seront formés à son utilisation. Une réunion est prévue le mercredi 4 septembre 2019 à 9h30 pour finaliser le dossier avec AG Maintenance.

Une convention pour les manifestations occasionnelles (mariage, anniversaire, ...) est établie. Elle doit comporter deux aspects :

- un plan d'évacuation avec les issues de secours
- des préconisations de la commission de sécurité

La présence d'un défibrillateur devra aussi être notifiée sur la convention.

Une visite de contrôle, après étude du dossier envoyé, sera faite puis présentée à la commission plénière au SDIS à Bourg-en-Bresse le 24 septembre 2019.

◆ Eglise :

La commune ne peut pas envisager un montant de l'ordre de 33000 € pour les travaux de l'église et la mise en conformité à l'accessibilité. Il est possible en faisant une demande d'autorisation ponctuelle de l'utiliser.

◆ L'entreprise AG Maintenance est intervenue sur l'installation générale de chauffage dans les classes. Tout sera terminé pour le 6 septembre 2019.

◆ L'entreprise TECHNIFEU a vérifié les extincteurs. 3 extincteurs de l'école et 25 blocs lumineux sont à changer. La mairie est dans l'attente d'un devis de l'entreprise TECHNIFEU mais aussi d'autres sociétés.

3) Divers :

◆ Bibliothèque et boîte à insectes :

Rien de nouveau – Attente d'une proposition.

◆ Acquisition sono :

Mr le Maire est allé en prendre possession. Il est nécessaire de réfléchir à une éventuelle location aux associations. Il est souhaitable qu'un référent soit nommé. Elle pourrait être prêtée ou louée aux associations. La mise en place d'une notice et de règles d'utilisation sont à prévoir. Mme Florence BERGER et Mr Frédéric BURNICHON s'en chargent.

I. Questions diverses :

➤ Passage de l'agent du cadastre pour mise à jour du plan cadastral entre le 2 et le 27 septembre 2019

➤ Incivilités :

Monsieur le Maire a dû intervenir à plusieurs reprises par rapport à deux catégories de comportements cet été :

* des bruits nocturnes au cœur du village

* L'occupation nocturne de la cour de l'école

➤ Le conseil municipal a été informé d'un courrier d'un habitant souhaitant une actualisation du site de la commune à propos de l'interdiction de brûlage

➤ Modification du PLU :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier. Le travail restant à réaliser est du ressort de notre Urbaniste et de notre Cabinet de Géomètres à savoir 3 Organisations d'Aménagement et de Programmation :

- OAP centre village, OAP emplacement réservé sous marchand et OAP La Bessonnière.

Un rendez-vous est prévu le 18 septembre 2019 avec Mme DALLY-MARTIN afin d'activer ce dossier.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 26 septembre 2019 à 20h